

DÉPARTEMENT DES LOISIRS DE CLARE
PROGRAMME FRANCOPHONE D'OCTROI POUR LE DÉVELOPPEMENT DES
ENTRAÎNEURS ET DES ARBITRES

Nom : _____

Nom de l'organisme sportif communautaire : _____

Adresse: _____
_____ Code postal _____

Courriel : _____

Numéro de téléphone : (Rés) _____ (Bur) _____

1. Veuillez choisir le type d'entraînement que vous poursuivez :

- Certification PNCE
- Certification d'arbitres
- Colloque de développement professionnel

Veuillez donner une brève description de l'entraînement :

2. Lieu et dates de l'entraînement : _____

3. Veuillez décrire le but d'assister à cette formation et les bénéfices pour votre organisme sportif communautaire.

4. Indiquez les certifications d'entraînement ou d'arbitre.

5. Veuillez décrire votre implication actuelle en entraînement ou en arbitre.

Budget projeté

Dépenses (déplacement, logement, repas, frais d'inscription)

_____	\$ _____
_____	\$ _____
_____	\$ _____
_____	\$ _____
Total	\$ _____

Revenus (autres sources de financement, commanditaires personnels)

_____	\$ _____
_____	\$ _____
_____	\$ _____
_____	\$ _____
Total	\$ _____

Montant total demandé : _____

Je certifie que l'information fournie dans cette demande est, à ma connaissance, exacte et complète et que le projet a reçu l'approbation de l'organisme que je représente. J'accepte de rapporter aux membres du Département des loisirs de Clare par un rapport rédigé ou verbal sur les résultats de l'activité pour laquelle je reçois une assistance financière.

Signature:

_____ (Demandant)

_____ (Présidence du groupe sportif)



**PROGRAMME
FRANCOPHONE
D'OCTROI POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DES ENTRAÎNEURS ET
DES ARBITRES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Améliorer les possibilités d'appuyer les entraîneurs, les arbitres et les groupes sportifs communautaires dans la formation et le développement professionnel PNCE et non PNCE.

BUTS

- Fournir l'occasion aux entraîneurs de participer dans la formation et l'éducation francophones PNCE et non PNCE à l'extérieur de la conférence francophone annuelle en Nouvelle-Écosse.
- Fournir aux arbitres l'occasion de participer dans une formation francophone des arbitres et de participer à des colloques de développement professionnel.
- Fournir aux organismes sportifs communautaires l'occasion d'offrir des cliniques pour arbitres et entraîneurs aux bénévoles dans leur discipline sportive.



ÉLIGIBILITÉ

- Le requérant doit travailler envers le niveau d'entraînement 1 ou plus élevé.
- Le requérant doit être en règle et appuyé par la communauté francophone.
- Le requérant doit être résidant permanent de la municipalité de Clare.
- Le requérant doit avoir démontré un potentiel par le développement et l'engagement à leur sport et leur communauté francophone où il vit.
- Le requérant doit poursuivre la formation dans un sport national reconnu par Sport Canada.
- Le requérant doit être un bénévole actif dans les Jeux acadiens et/ou dans la municipalité de Clare, y inclus les programmes scolaires.
- Le requérant doit avoir démontré un engagement de continuer sa formation et son entraînement.
- L'entraîneur et l'arbitre participant dans une clinique qui a obtenu du financement d'accueil ne peuvent pas demander du financement individuel.

FINANCEMENT ÉLIGIBLE

- La municipalité, par ce programme d'octrois, contribuera aux coûts de déplacement, de repas, de logement et d'inscription.
- Les requérants seront jugés pour leur mérite individuel et selon les buts du programme et des ressources financières disponibles.
- Octroi maximal jusqu'à 100 \$ pour la formation dans la région.
- Octroi maximal jusqu'à 500 \$ pour la formation inter-provinciale.

- Octroi maximal jusqu'à 500 \$ ou 80 % des coûts, le moins élevé, pour accueillir la clinique dans la municipalité de Clare.
- Limite d'un financement à la fois par an.

PROCÉDURES DE DEMANDE

- Les demandes peuvent être soumises en tout temps durant l'année fiscale.
Pour être considérée à chaque mois, la demande doit être soumise avant le 10^e jour de chaque mois.
- Le comité peut exiger une courte présentation du requérant.
- Le Comité se réserve le droit de publier les noms des requérants choisis.
- Les requérants choisis recevront une lettre avant la formation confirmant le montant accordé ainsi qu'un formulaire de rapport à compléter à la fin du projet. Les requérants choisis recevront les fonds après le cours réussi. **Les reçus seront exigés avant le paiement.**
- La priorité sera accordée aux entraîneurs et arbitres impliqués dans les Jeux acadiens.
- Aucun financement ne sera accordé après l'activité.
- À cause des fonds limités et le volume anticipé de demandes, toutes les demandes qui rencontrent les critères ne seront pas nécessairement approuvées.

Veillez envoyer votre demande à :
Directrice des loisirs, Municipalité de Clare
C. P. 458, Petit-Ruisseau, N.-É.
B0W 1Z0

Tél: (902) 769-3655
Courriel : recreation@municipality.clare.ns.ca

